

## Zones et secteurs de protection des eaux souterraines

### Identification de la donnée

**Identifiant** ENV\_6\_01

**Date de l'extrait** Extrait du 03.10.2022

**Identifiant Fédéral** 131

**Description du contenu  
des données**

Carte des zones et secteurs de protection des eaux souterraines.

Elle définit les mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux, selon l'annexe 4 de l'Ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux, et notamment:

- Les secteurs Au de protection des eaux souterraines, soit les secteurs dans lesquels des ressources en eau potable ou en eau d'usage industriel exploitées ou exploitables risquent d'être altérées du point de vue qualitatif par des écoulements d'eaux usées insuffisamment épurées, des huiles minérales, des produits chimiques, etc., et du point de vue quantitatif par des fouilles, des corrections de cours d'eau, etc. Ces secteurs ont été légalisés en 1976;

- Les zones de protection des eaux souterraines, définies pour la protection des captages publics. Ces zones sont subdivisées en zone S1 (zone de captage), S2 (zone de protection rapprochée) et S3 (zone de protection éloignée), Sh (zone à haute vulnérabilité pour les captages karstiques) et Sm (zone à vulnérabilité moyenne pour les captages karstiques);

- Les aires Zu de protection des eaux souterraines, qui couvrent au moins 90% de l'aire d'alimentation d'un captage;

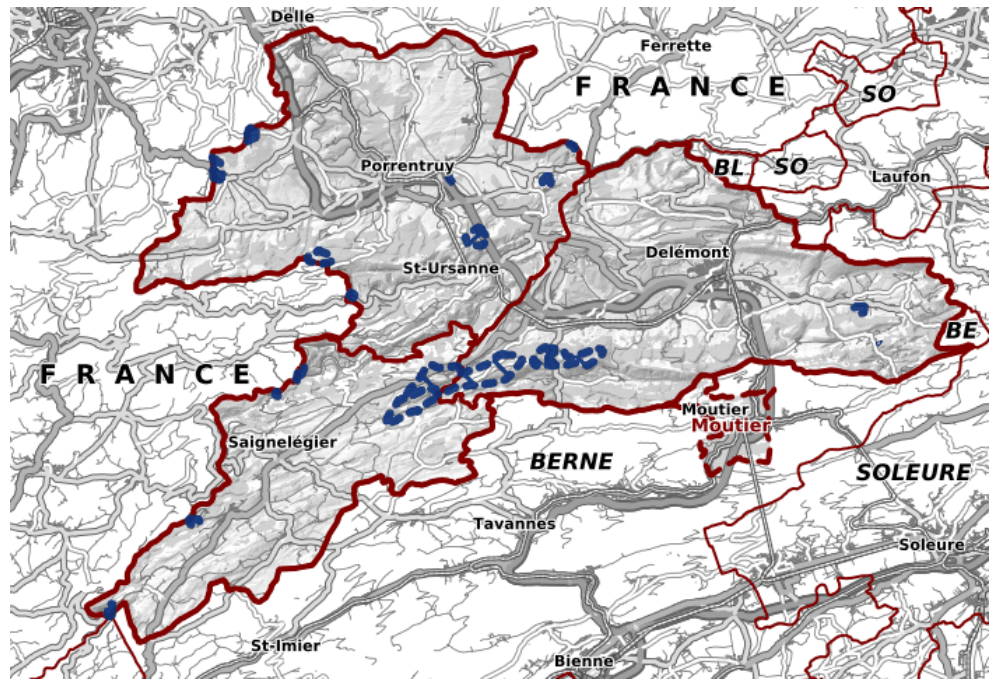
- Les périmètres de protection des eaux souterraines, qui sont délimités de manière provisoire (captages en réserve ou zones de protection à l'étude).

La carte est indicative; les plans détaillés consultables dans les communes ou à l'ENV font foi. Les zones sont progressivement légalisées, avec une mise à l'enquête publique. L'ensemble des zones, légalisées ou en préparation, doivent être prises en compte dans toute décision administrative ayant un impact potentiel sur les eaux souterraines.

Les captages publics, sources ou puits, sont également indiqués, de même que leur classe de débit

La couche permet également de déterminer les zones sur lesquelles les traitements phytosanitaires sont limités pour la protection des eaux souterraines. Ces zones correspondent aux zones de protection des eaux S1, S2, S3, Sh ou Sm en vigueur ou en préparation ainsi qu'aux périmètres de protection et aux aires d'alimentation souterraine Zu.

## Représentation de la donnée



## Etendue géographique

Tout le canton

## Lien sur le géoportail

[https://geo.jura.ch/s/ENV\\_6\\_01](https://geo.jura.ch/s/ENV_6_01)

## Contact

### Gestionnaire de la donnée

Office de l'environnement  
Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 St-Ursanne

### Personne de contact RCJU

Bourquard Maël, Tél. 032 420 48 00  
[mael.bourquard@jura.ch](mailto:mael.bourquard@jura.ch)

## Indice qualité

Type de données	Point, polygone
Année d'acquisition	1998
Fréquence des mises à jour	Après chaque modification
Echelle d'utilisation	1: 5000
Précision en plan (m)	5
Précision en alt. (m)	-
Méthode d'acquisition	Digitalisation sur 5000 parcellaire
Méthode d'acquisition secondaire	Digitalisation sur plan d'exécution
Généalogie de la donnée	Digitalisation des plans d'exécution sur le logiciel Géopoint

## Diffusion

Niveau de légalisation **Légalisé partiellement**

Niveau de diffusion selon l'OGéo **A**

Système de référence **GCS\_CH1903+**

### Références légales fédérales

Base légale	Désignation
RS 814.20 art. 20	Loi fédérale sur la protection des eaux (Leaux)
RS 814.201 art. 29, 30, annexe 4	Ordonnance sur la protection des eaux

## Références légales cantonales

Base légale	Désignation
RSJU 814.20 art. 6, 39-40	Loi sur la gestion des eaux (LGEaux)

## Téléchargement des données

Les conditions générales d'utilisation fournies par le SIT-Jura sont les suivantes :

[https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions\\_utilisation\\_geodonnees.pdf](https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions_utilisation_geodonnees.pdf).

En cliquant sur le lien de téléchargement ci-après, vous vous engagez à les respecter :

[https://geodienste.ch/downloads/planerischer\\_gewaesserschutz](https://geodienste.ch/downloads/planerischer_gewaesserschutz)

## Informations sur les métadonnées

### Hyperlien sur les métadonnées dans geocat

<https://www.geocat.ch/geonetwork/srv/fre/catalog.search?node=srv - /metadata/46632E95-4BAD-469D-ABC3-DAA111B655BD>

### Date de création

26.03.2003

### Date de mise à jour

17.09.2021

### Télégéodata

[Catalogue de données](#)

### Lien sur la fiche des métadonnées

[https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche\\_ENV\\_6\\_01\\_Zones\\_et\\_secteurs\\_de\\_protection\\_des\\_eaux\\_souterraines.pdf](https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_ENV_6_01_Zones_et_secteurs_de_protection_des_eaux_souterraines.pdf)

## Description des attributs : Zones et secteurs de protection des eaux souterraines